

Évaluation des populations d'animaux : le Domaine national de Chambord invite le public à une soirée au cœur du parc forestier



À nouveau cette année, le Domaine national de Chambord invite le public à participer à l'évaluation des populations d'animaux. Le 9 avril 2026, les participants pourront observer les espèces qui peuplent les 5 440 hectares du plus grand parc forestier clos de murs d'Europe.

En fin de journée et jusqu'à la tombée de la nuit, les agents forestiers de Chambord accompagneront chaque participant aux postes d'observation répartis à travers l'ensemble du domaine. En silence, isolés, les participants profiteront d'une immersion unique dans la partie fermée au public et en apprendront plus sur le quotidien des agents qui veillent sur ce domaine naturel protégé.

L'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE DES POPULATIONS D'ANIMAUX

Chaque année, différents suivis de la faune sauvage sont réalisés afin d'estimer les fluctuations des populations d'animaux. Ces suivis correspondent à la mise en œuvre rigoureuse de protocoles scientifiques et sont effectués sur le terrain par les agents du Domaine national de Chambord.

Les comptages printaniers ouverts au public sont l'opportunité d'échanger sur ces sujets techniques et de compléter les données déjà acquises.

À titre d'exemple, l'opération 2025 a permis d'estimer les populations de cervidés entre 500 et 700 individus dont près de 10 % sont équipés de système de marquage.

L'OUVERTURE DU DOMAINE NATUREL AU PUBLIC

Depuis 2023, Pierre Dubreuil, Directeur général du Domaine national de Chambord, a pris l'initiative d'inviter le public à participer à l'évaluation des populations d'animaux. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de transmission et de sensibilisation aux enjeux de préservation des milieux forestiers et de la faune qui y vit.

La soirée du jeudi 9 avril est destinée à toutes celles et ceux qui souhaitent enrichir leurs connaissances de la biodiversité forestière. Les visiteurs inscrits accompagneront les agents forestiers de Chambord aux postes d'observation répartis à travers l'ensemble du domaine. Leur mission sera d'apprendre à reconnaître les animaux et de compter les animaux observés entre la fin d'après-midi et la tombée de la nuit : cerfs, biches, sangliers, chevreuils, mouflons, chats sauvages, balbuzards pêcheurs, renards, lièvres, etc.

LA RÉSERVE NATIONALE DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE

Le château de Chambord et son parc ont été pensés par François I^{er} comme un domaine. Dès 1523, quatre ans après le début de la construction du monument, François I^{er} acquiert des terres agricoles jouxtant le massif forestier de Boulogne au nord du Cosson. En 1645, c'est Gaston d'Orléans qui augmente la superficie du domaine et fait achever la construction du mur d'enceinte. La surface du domaine atteint alors 5 440 hectares, ce qui en fait jusqu'aujourd'hui le plus grand parc clos de murs d'Europe.

Le parc est classé « Réserve nationale de chasse et de faune sauvage » depuis 1947. La mise en réserve de l'essentiel du territoire a permis à la nature de prospérer en toute quiétude. En 1997, le domaine est classé au titre des monuments historiques (le château l'est depuis 1840) et, en 2006-2007, il est inscrit au réseau écologique européen « Natura 2000 ». Il est également inventorié comme espace ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique).

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS PRATIQUES

Jeudi 9 avril 2026, de 18h à 21h30

Sur inscription nominative uniquement : [LIEN](#)

(dans la limite des places disponibles, formulaire d'inscription ouvert du 26 au 31 mars 2026)

- L'inscription est valable pour une ou deux personnes. Si la seconde personne est mineure, elle doit avoir plus de douze ans.
- La confirmation d'inscription et les informations pratiques détaillées (accès, consignes, tenue recommandée, etc.) seront transmises par courriel.